

Mise à 2x2 voies entre LAON et AVESNES-SUR-HELPE

LETTRE D'INFORMATION N°1 - DÉCEMBRE 2020

LA MISE A 2x2 VOIES : DÉSENCLAVER, SÉCURISER ET FLUIDIFIER LA RN2

En parallèle du contournement d'Avesnes-sur-Helpe déjà bien avancé, la DREAL Hauts-de-France, maître d'ouvrage du projet sous l'autorité du préfet de région, a démarré l'étude de la mise à 2x2 voies entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, soit plus de 60 kilomètres.

Sur cette section, l'État s'est engagé, en signant le PACTE pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (SAT), à réaliser la mise à 2x2 voies afin de désenclaver les territoires en répondant aux enjeux :

- de sécurité : sécuriser les dépassements, sécuriser les carrefours avec la RN2,
- d'accessibilité aux territoires : contourner les agglomérations, fluidifier la circulation,
- d'amélioration du cadre de vie : détourner le trafic des centres-bourgs, limiter les nuisances pour leurs habitants.

Le coût global du projet est estimé à 1 milliard d'euros, 17,5 millions d'euros sont d'ores et déjà budgétés au Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022. Ce projet sera inscrit parmi les priorités du prochain contrat de plan État-Région.

Cette lettre d'information a pour but de rendre compte régulièrement de l'avancée de cet aménagement.



UN AMÉNAGEMENT AU SERVICE DES TERRITOIRES

L'État est pleinement investi dans l'aménagement de la RN2 entre Paris et la Belgique pour faire de cet axe un atout au service des territoires traversés.

La RN2 est déjà largement aménagée à 2x2 voies sur les 2 sections entre Paris et Laon et entre Avesnes-sur-Helpe et Maubeuge, les dernières opérations sont en cours. Cet aménagement s'est concrétisé par différents travaux qui vont être poursuivis : en particulier, les travaux de la déviation de Péroy-les-Gombries sont bien engagés, et ceux du contournement d'Avesnes-sur-Helpe doivent démarrer dans l'année 2021.

LE POINT SUR LES AMÉNAGEMENTS DE LA RN2

- Le Plessis-Belleville / Nanteuil-le-Haudouin 12/2012
- Échangeur RN2/RD548 à Silly-le-Long 12/2020
- Déviation de Péroy-les-Gombries
- Déviation de Boissy-Lévignen
- Déviations de Gondreville-Vaumoise 12/2018
- Déviation de Vauciennes
- Fin de mise à 2x2 voies de la déviation de Villers-Cotterêts
- Laon/Avesnes-sur-Helpe 1^{ers} travaux
- Contournement d'Avesnes-sur-Helpe
- Avesnes-sur-Helpe / Beaufort Études foncières
- Maubeuge / Beaufort 2011

- RÉALISÉ (date de mise en service)
- EN COURS DE RÉALISATION
- À L'ÉTUDE



PARIS

PÉROY-LES-GOMBRIES

SOISSONS

LAON

AVESNES-SUR-HELPE

MAUBEUGE

Aujourd'hui, les études sur l'aménagement entre LAON et AVESNES

LE CONTENU DES ÉTUDES

La DREAL Hauts-de-France s'est mobilisée dès la signature du Pacte SAT. Le travail se concentre, dans un premier temps, sur la réalisation de toutes les études nécessaires (foncière, économique, environnementale, trafic) afin d'identifier les enjeux et les besoins sur les 60 km du tracé.

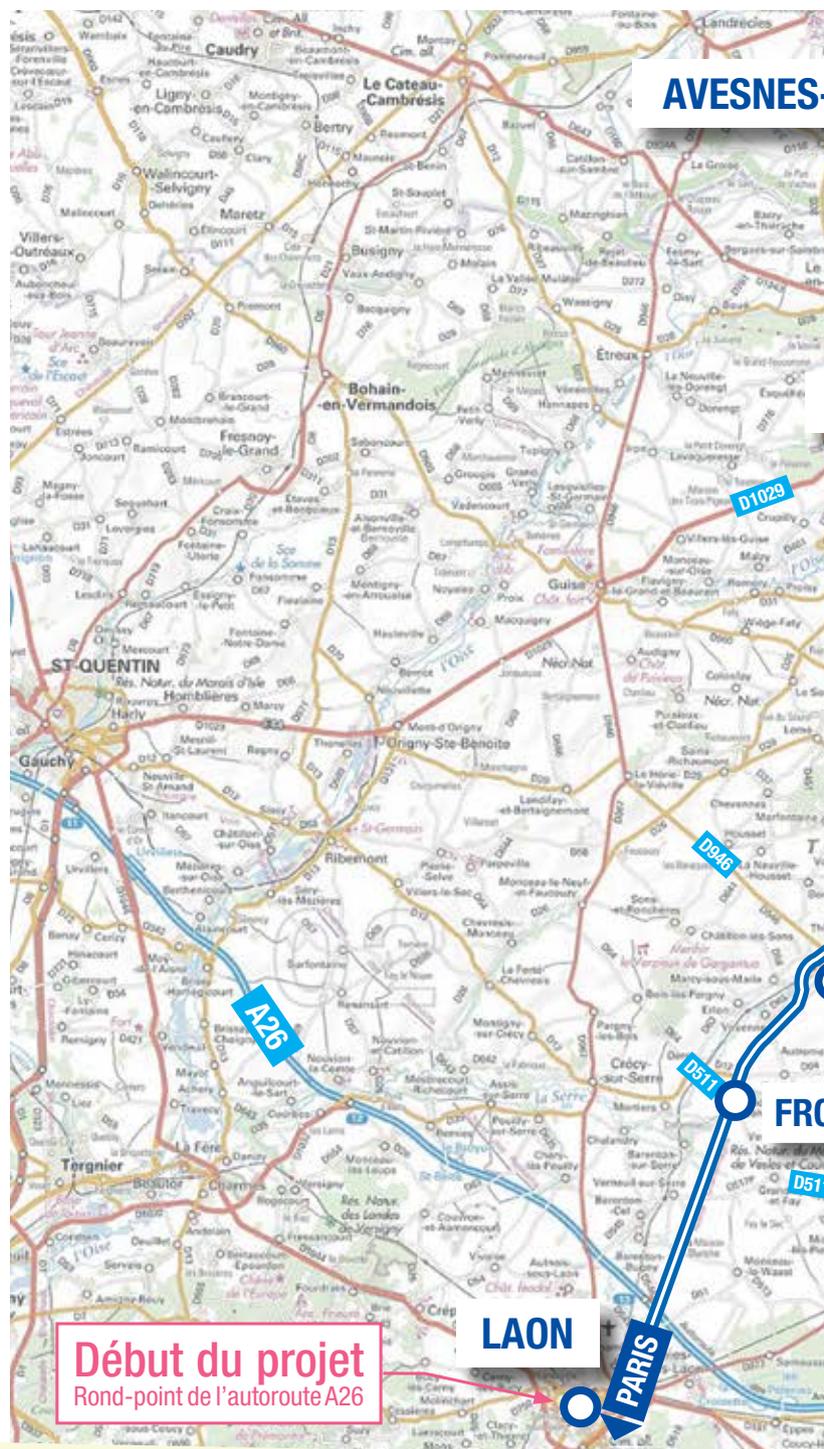
A ce stade, l'étude de trafic a notamment mis en évidence que la RN2 constituait un axe d'échanges pour les véhicules particuliers autour de 5 pôles urbains que sont Laon, Avesnes-sur-Helpe, Vervins, Marle et La Capelle.

PREMIÈRE ÉTAPE : la saisine de la commission nationale du débat public

Début 2020, la DREAL Hauts-de-France a mandaté le bureau d'études IRIS Conseil pour mener les études nécessaires à la saisine de la commission nationale du débat public (CNDP). Cette saisine est obligatoire pour ce type d'aménagement, conformément au Code de l'Environnement. Elle permet de présenter le projet ainsi qu'un dossier de contexte de l'opération qui synthétise les positions et attentes de l'ensemble des acteurs concernés par l'aménagement. Mi 2021, la CNDP pourra décider de la tenue d'un débat public permettant un dialogue sur les objectifs et les caractéristiques du projet, entre tous les acteurs du territoire (élus, associations, habitants, entreprises...).



Bocage.



PLANNING DE L'OPÉRATION



2018 - 2019

Signature du Pacte SAT.

Commande formalisée du Ministère chargé des Transports.

Lancement de la consultation pour l'étude préalable à la saisine de la CNDP.

2020

Études préalables à la saisine de la CNDP en concertation avec les acteurs concernés par l'opération.

EN COURS



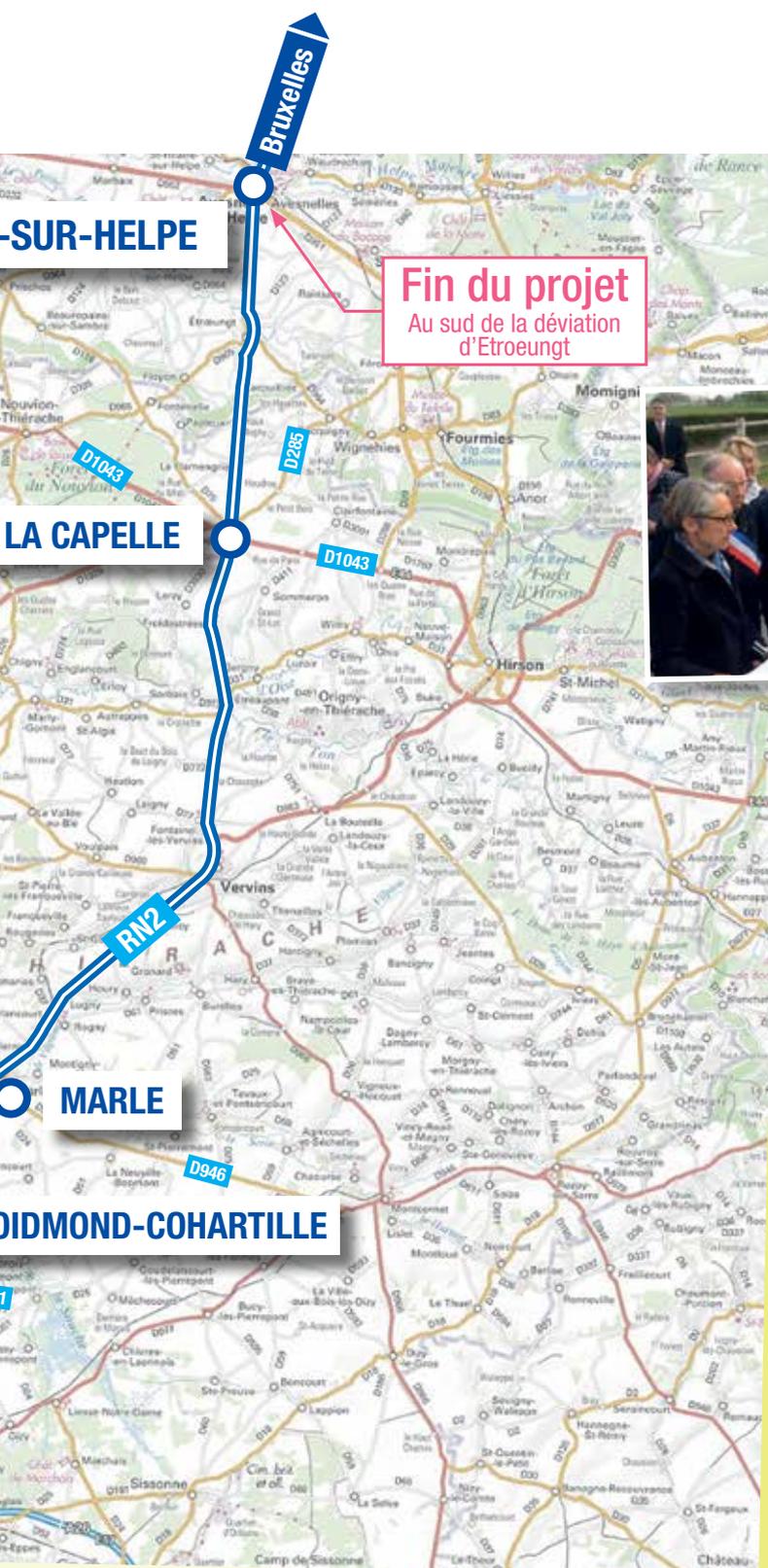
de la RN2

UNE CONCERTATION ÉTROITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE



Le maître d'ouvrage mène en continu une concertation avec les acteurs du territoire. De nombreux entretiens ont déjà été réalisés avec les élus locaux, les communautés de communes, les services techniques de l'État (DDT, DIR...), le monde associatif...

Depuis 2019, les élus concernés et les représentants de l'État se sont réunis au sein de 6 comités de pilotage consacrés à l'aménagement de la RN2. Deux d'entre eux ont été présidés par des ministres.



Fin du projet
Au sud de la déviation d'Étroeungt



Le 16/04/2019, en présence d'Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports.

Le 28/06/2019, en présence de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.



LE PILOTAGE DE L'OPÉRATION

- Maîtrise d'ouvrage : DREAL Hauts-de-France
- Maîtres d'œuvre :
 - Iris Conseil (mise à 2x2 voies de la RN2 de Laon à Avesnes, déviations de Froidmont-Cohartille et de La Capelle),
 - DIR Nord (prolongement du créneau de dépassement de Voyenne).

LES CHIFFRES-CLEFS

- 62 km de linéaire dont 15 km en agglomération
- 12 agglomérations traversées
- Près de 15 000 habitants concernés
- Entre 4 500 et 12 000 véh/jour tous sens confondus, dont 600 à 1 400 poids lourds
- Temps de parcours moyen entre Laon et Avesnes-sur-Helpe : 1h

ACTU

- Diagnostic du territoire réalisé
- Début de l'étude des scénarios de mise à 2x2 voies

DÉBUT 2021

Élaboration du dossier de saisine puis saisine de la CNDP.

ZOOM SUR

Les déviations de la Capelle et de Froidmont-Cohartille

La DREAL Hauts-de-France a mandaté le bureau d'études Iris Conseil en 2020 pour la réalisation des études spécifiques, et mène un dialogue avec les collectivités locales avec pour objectif d'engager rapidement une première phase d'aménagement dans le prochain Contrat de plan État-Région.

Première opération dans le cadre du Pacte SAT : le PROLONGEMENT DU CRÉNEAU DE VOYENNE



Les élus locaux et l'Etat mettent tout en œuvre pour entamer les premiers travaux de mise à 2x2 voies entre LAON et MARLE avant fin 2022, dans la durée du Pacte. Les travaux sont financés dans le cadre des 17,5 M€ inscrits au Contrat de plan État-Région actuel.

LES ÉTUDES MENÉES SUR LE SECTEUR LAON-MARLE

Le linéaire entre Laon et Marle a été identifié comme secteur susceptible d'accueillir un premier aménagement à 2x2 voies.

Deux étapes doivent maintenant être franchies pour assurer la réalisation rapide de cette opération :

- la dispense d'étude d'impact en cours d'examen,
- l'achat des terrains à l'amiable.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX : UN CRITÈRE DE CHOIX

La DREAL Hauts-de-France met l'environnement au cœur de ses études qui ont révélé la présence :

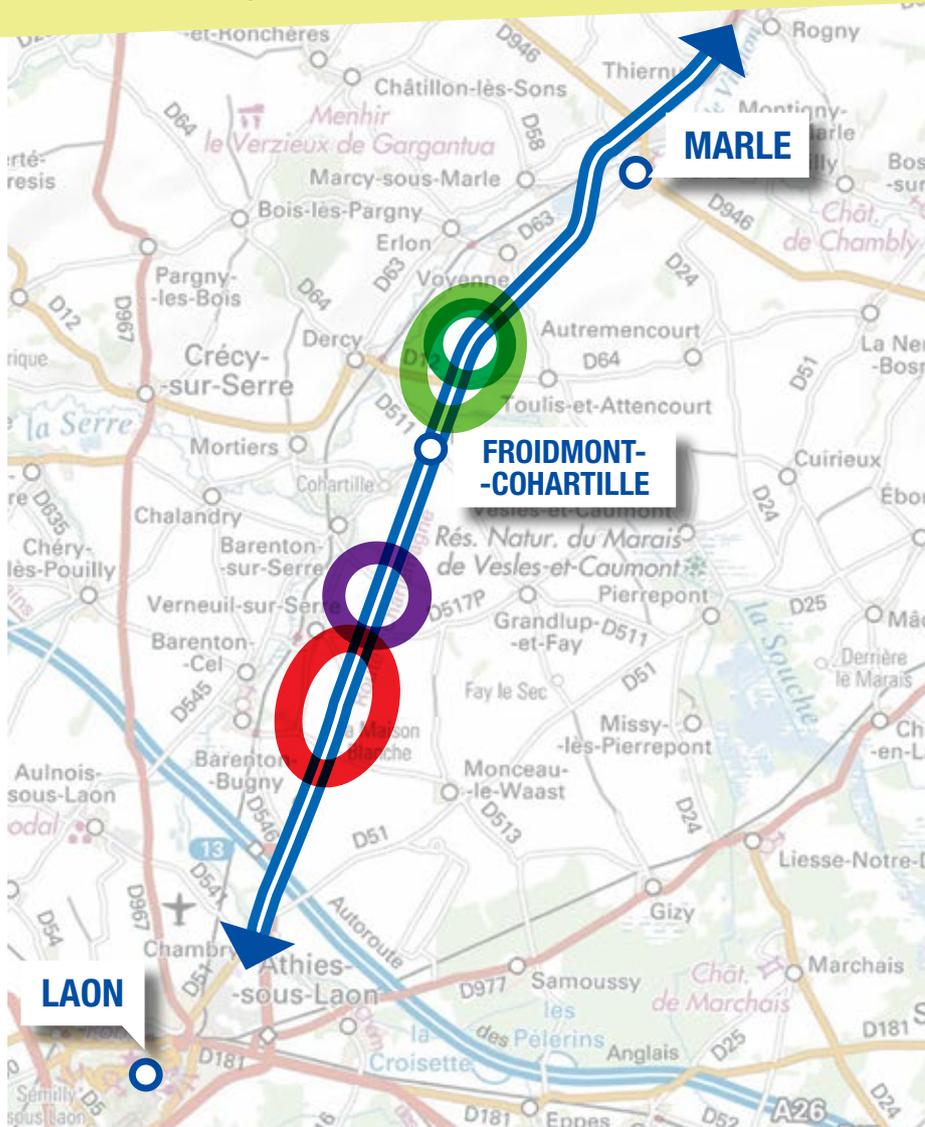
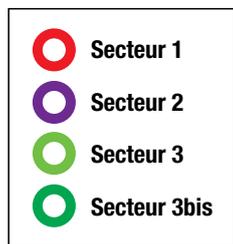
- d'un périmètre de protection d'un captage d'eau potable,
- d'un zonage de Plan de Prévention du Risque Inondation,
- d'une zone humide.

L'environnement est un critère déterminant pour le choix de la zone d'aménagement.

Le choix du secteur à aménager et le démarrage des études techniques

En 2020, deux réunions techniques de concertation ont pu comparer les secteurs envisagés grâce à l'ensemble des études menées, le secteur 3bis apparaissant comme le moins impactant.

Lors de la réunion du 29 juin 2020, en présence des communes et intercommunalité concernées, du Conseil départemental et du Conseil régional, un consensus général a retenu la variante 3bis qui a été validée par le comité de pilotage du 6 juillet 2020.



2019

Analyse du foncier
disponible

2020

Choix de l'emplacement idéal
Études techniques et environnementales
Concertation avec les propriétaires

2021

Procédure administratives
Acquisitions amiables

2022

Conception détaillée
Début des travaux

Pour en savoir plus : www.RN2.fr

Pour contacter la DREAL par mail : pmo.sml.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Cette lettre d'information est publiée
par la DREAL Hauts-de-France

Conception, rédaction et réalisation : MD Conseil & associés
Crédits photographiques : DREAL Hauts-de-France,
Préfecture Hauts-de-France, Rainette SARL